

Maisons-Alfort, le 27 juillet 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de transfert d'autorisation transitoire
de mise sur le marché du produit biocide K-OBIOL PM 25
AMM N°9000266**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **BAYER SAS** de demande de transfert d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **K-OBIOL PM 25 (AMM N°9000266)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit K-OBIOL PM 25.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit K-OBIOL PM 25 est un biocide de type 18 composé de 2,5 % de deltaméthrine se présentant sous la forme d'une poudre mouillable.

La deltaméthrine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	deltaméthrine
N°CAS :	52918-63-5
Type de produit :	18

CONSIDERANT

- Que le produit K-OBIOL PM 25. dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°9000266 en cours de validité ;
- L'extrait du registre du commerce du 19 avril 2010 attestant que la société Bayer Environmental Science SAS, actuellement détentrice de l'autorisation de mise sur le marché n° 9000266 pour le produit K-OBIOL PM 25, en cours de validité, est devenue la société BAYER SAS ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable au transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20100028, du produit K-OBIOL PM 25, détenue par Bayer Environmental Science à la société BAYER SAS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : transfert, deltaméthrine, TP18